



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 11 MARS 2021

Date de convocation :
04/03/2021

L'an deux mille vingt et un et le onze mars à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasmine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Claude AYMERICH), Denis OLIVE (pouvoir à William BURGHOFFER), Daniel RENOULLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Absents : Damien OTON.

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

2021/18 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DREAL OCCITANIE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE EN VUE DE LA REQUALIFICATION PAYSAGÈRE DE L'ACCÈS ET DE L'ENTRÉE DU DOMAINE COMMUNAL DES ORGUES, AU SEIN DU SITE CLASSÉ DES ORGUES D'ILLE SUR TET. PHASE 2

Le Maire rappelle les travaux engagés sur le site des Orgues, 2ème le plus visité des Pyrénées-Orientales, reconnu pépite par Grand Site Canigou, site naturel classé.

Le Maire rappelle également les dégradations subies à l'entrée du site classée et la validation d'une étude paysagère pour permettre la requalification des lieux, et cela grâce à un travail partenarial mis en place avec la DREAL.

La ville souhaite notamment :

- Restituer les qualités paysagères de l'entrée du site, la remettre en valeur.
- Réduire les impacts des destructions irréversibles : endommagement à 50 % du grand chêne vert qui domine l'entrée (taille douce et rééquilibrage par un élagueur spécialisé à envisager), front de taille irréversible créé aux abords de l'ancienne cabane à intégrer selon différents scénarii à proposer par le titulaire...
- Restituer les fonctionnalités de contrôle des visites et des accès au domaine communal (contrôle des billets, protection du site), par la reconstruction d'une cabane d'entrée s'insérant dans le site et offrant une banque d'accueil.
- Offrir aux 100 000 visiteurs par an un cheminement depuis l'aire de stationnement, annonciateur de l'intérêt pittoresque du site, qu'ils vont être amenés à découvrir en pénétrant le domaine communal visitable.
- Détenir une étude de référence, élargie, qui oriente les travaux à envisager par le maître d'ouvrage, ainsi que les évolutions à prescrire ou encourager sur les parcelles riveraines du domaine communal et du chemin d'accès.

Le 26 novembre 2020, nous avons délibéré pour demander à la DREAL un financement pour les études préliminaires de l'étude paysagère à réaliser. Le périmètre d'étude comprend toute la séquence du chemin d'accès, depuis le stationnement jusqu'à l'entrée du site des Orgues et la partie du site des Orgues visitable.

Après négociation engagée auprès des deux bureaux d'études, a été retenu le bureau d'études « Ici et Là paysages ». Pour les études d'avant-projet (sur travaux évalués à 60 000€), les études de projet PRO/DCE (sur travaux évalués à 60 000€) et les éléments de mission ACT, OPC, DET, AOR (sur travaux évalués à 60 000€), le montant retenu est de 20 340 € TTC. Il s'agit désormais de demander à la DREAL une subvention de 80 % du montant.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation d'une étude en vue de la requalification paysagère de l'accès et de l'entrée du site classé des Orgues, et notamment la MOE requalification entrée du site, pour un montant de 20 340 € TTC.

VALIDE le plan de financement suivant :

DREAL OCCITANIE	80 %	16 300 €
Autofinancement	20 %	4 040 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 11 mars 2021

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER